

MAINE-ET-LOIRE HABITAT – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - 11 rue du Clon – ANGERS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MARDI 25 JUIN 2024 À 9 H 30, S'EST RÉUNI, 11 RUE DU CLON À ANGERS, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – MAINE-ET-LOIRE HABITAT

♦ Présents

Messieurs	Alain MAINGOT (Président)	Représentant du Conseil départemental
	Gilles LEROY	Représentant du Conseil départemental
	Franck POQUIN	Représentant du Conseil départemental
Mesdames	Jocelyne MARTIN	Représentante du Conseil départemental
	Natacha POUPET-BOURDOUDEIX	Représentante du Conseil départemental
Messieurs	Pascal CASSIN	Désigné par le Conseil départemental
	Marc GOUA	Désigné par le Conseil départemental
Mesdames	Priscille GUILLET	Désignée par le Conseil départemental
	Mireille POILANE	Désignée par le Conseil départemental
Madame	Virginie BEURTON-LE-MIGNON	Représentante d'Action Logement
Messieurs	Philippe LESCURIEX	Représentant de l'UDAF
	Philippe BOURIGAULT	Représentant des locataires CGL
	Franck LEMESLE	Représentant des locataires CGL
	Christophe MONTMANEIX	Représentant des locataires CGL
Madame	Véronique HERY	Représentante des locataires AFOC
Messieurs	Philippe COUASNON	Représentant de la CGT
	Henri VOISINE	Représentant de la CFDT
Mesdames	Clarisse ESNAULT	Représentante du Comité Social et Economique
	Sandrine MANNONI	Représentante du Comité Social et Economique
	Nadine BODIN	Représentante du Comité Social et Economique
Monsieur	Romain POIRIER	Représentant du Comité Social et Economique

♦ Excusés

Mesdames	Marie-Jo HAMARD	Représentante du Conseil départemental (représentée par pouvoir à M. LEROY)
	Sandrine LION	Désignée par le Conseil départemental (représentée par pouvoir à M. MAINGOT)
	Elisabeth MARQUET	Désignée par le Conseil départemental (représentée par pouvoir à Mme POUPET-BOURDOULEIX)
Monsieur	Christophe POT	Désigné par le Conseil départemental (représenté par pouvoir à M. POQUIN)

♦ Absents

Mesdames	Sandrine LECOMTE	Représentante des associations d'insertion
	Viviane LE TIRILLY	Représentante de la Direction Départementale des Territoires
Monsieur	Gérard PASQUIER	Représentant de la CAF

♦ Assistaient également à la séance

Messieurs	Laurent COLOBERT	Directeur général de Maine-et-Loire Habitat
	Benoit RATIER	Directeur général Adjoint de Maine-et-Loire Habitat
	Thierry CHAPRON	Directeur Financier
	Dominique GRIGNON	KPMG – commissaire aux comptes)

➤ GESTION LOCATIVE**◆ LOGEMENTS FAMILIAUX – POLITIQUE PARTICULIÈRE**

- ✓ **MONTREUIL-JUIGNÉ - 3 rue espéranto : avenant n° 1 à la convention de location et diminution du loyer (Tr. 0014 et 0069).**

Par convention du 15 octobre 2001, le CCAS loue un appartement au 3 rue espéranto. En 2023, la municipalité a ouvert ce lieu comme appartement pédagogique « comme à la maison » dans le cadre de sa mission « maison des habitants ». Cet espace est ouvert aux habitants comme un lieu d'échanges et de partage de savoir-faire autour des thématiques du cadre de vie, de la famille/parentalité, transition écologique.

Maine et Loire Habitat souhaite accompagner le CCAS dans le cadre de ce projet favorisant le mieux vivre ensemble et le lien social au sein du quartier Espéranto où les locataires sont invités à agir et participer à divers ateliers.

Aujourd'hui, il est proposé une réduction de 100 % du loyer et des charges de l'appartement concerné, afin de faciliter son utilisation par la « Maison des Habitants ». Cette décision représente une contribution de 5 250 € sur l'année 2024.

De plus, dans le cadre de notre projet mécénat 2024 visant à promouvoir des actions sociales auprès des habitants et de nos locataires, il sera versé un don de 2 500 € afin d'accompagner diverses actions au sein de cet appartement pédagogique « comme à la maison ».

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition et d'autoriser le Directeur général à signer un avenant à la convention.

Délibération : le Conseil d'administration valide :

- la proposition de réduction de 100 % du loyer et des charges de l'appartement situé au 3 rue Espéranto à Montreuil Juigné,
- le versement d'un don de 2 500 €

et autorise le Directeur général à signer un avenant à la convention.

.....

Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Directeur Général,
Laurent COLOBERT





**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE LOCATION
MONTREUIL JUIGNÉ – Tr. 0069 et 0014**

Entre les soussignés,

MAINE-ET-LOIRE HABITAT, Office Public de l'Habitat, sis 11, rue du Clon à Angers, représenté par son Directeur général, Monsieur Laurent COLOBERT,

d'une part,

et

Le Centre Communal d'Action Social de la Ville de MONTREUIL JUIGNÉ, Hôtel de ville - CS 90049 - Esplanade Jean Moulin 49460 Montreuil Juigné, représentée par son Président, Monsieur Benoît COCHET

d'autre part,

Considérant :

- La convention signée avec le C.C.A.S le 15 octobre 2001 pour la location du logement n° 0069-0014 de type 3 collectif, d'une surface habitable de 64 m² et d'une surface utile de 106 m² situé 3 rue espéranto - 49260 MONTREUIL JUIGNÉ.

- La délibération du Conseil d'administration du 25 Juin 2024 proposant la réduction de 100% du loyer et des charges et le versement d'un don de 2.500 € sur l'année 2024.

Les parties conviennent, d'un commun accord, de modifier l'article 3 de la convention : les dispositions de l'article 3 sont complétées comme suit :

Article 3 : il est ajouté un premier alinéa

A compter du 1^{er} janvier 2024, le logement sera loué à titre gratuit dans le cadre de l'appartement pédagogique « Comme à la maison ».

Les autres modalités de la convention de location initiale restent inchangées.

Fait à Angers, le.....

Maine-et-Loire Habitat
Le Directeur général,
Laurent COLOBERT

Le preneur,
Le Président du CCAS
Benoît COCHET
(cachet + signature)

REÇU EN PREFECTURE

1e 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-049-274900034-20240625-CA250620241